

Communauté d'intérêts pour les transports publics <u>www.citrap.ch</u> 29, avenue Ste-Cécile 1217 Meyrin <u>geschaeftsstelle@igoev.ch</u>

## Résolution: offres attrayantes pour davantage de transports en commun

Lors de son assemblée générale annuelle du 29 juin 2019 à Erstfeld, la CITraP Suisse a décidé de demander que l'offre et la stratégie de tarification des abonnements et des tarifs pour les transports publics soient davantage développées de manière globale et orientée client. En outre, des offres alternatives devraient être proposées pour augmenter la répartition modale en faveur des transports publics, notamment avec des tickets de groupe pour les familles et les petits groupes à des prix raisonnables. Les cartes journalières communales très populaires ne doivent pas être remises en question.

La CITraP Suisse soutient les efforts qui facilitent le passage indispensable aux transports publics respectueux de l'environnement et sûrs. Elle estime que les dernières enquêtes sur la répartition modale, en particulier pour le trafic de loisirs, nécessitent une action accrue. Les CFF ont lancé un abonnement d'excursion l'année dernière. Avec l'abonnement demi-tarif, un paquet de 20 ou 30 cartes journalières peut être acheté, et utilisé avec souplesse et sans restriction sur une période de douze mois. Ce genre d'offre, parmi d'autres, constitue une bonne approche et doit être développée davantage.

Pour la CITraP Suisse, un "billet de canton", un "billet traversant la Suisse" et un "billet de weekend", utilisable pour une personne ou avec un petit supplément pour une familiale ou pour un petit groupe pourrait être crée, permettant de rendre plus attractifs les transports en commun. Pour cette clientèle en particulier, le transport public est aujourd'hui à un prix trop élevé par rapport à la route.

Il est impératif de pouvoir utiliser les transports en commun la nuit, surtout de vendredi à dimanche. Dans la plupart des agglomérations et dans certaines zones rurales, il existe une offre de transport de nuit spéciale et très demandée. La conséquence indirecte de la réglementation différente du droit à l'indemnisation est que des majorations doivent être payées en fonction de la région. D'une part, cette situation floue est source de confusion pour de nombreux/ses client-e-s, et d'autre part, ce traitement financier différent des besoins en loisirs est difficilement justifiable de manière substantielle.

## La CITraP Suisse exige:

- 1. Le lancement d'un "billet de canton", d'un "billet traversant la Suisse" et d'un "billet de weekend", à prix différencié et utilisable pour une personne, ou avec un petit supplément pour la famille ou un petit groupe.
- 2. L'abolition de la carte journalière communale doit être levée. La possibilité de déposer l'abonnement général doit être maintenue.
- 3. La réforme du trafic régional de voyageurs (TRV) doit mettre fin au supplément de nuit afin que l'offre de base soit adaptée aux besoins actuels et couvre également les voyages de loisirs, en particulier la nuit.